

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 8 avril 2014

Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont dus

Le présent bulletin a pour objet de rappeler aux émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2014 (droits de maintien) étaient dus le **31 mars 2014**. Des frais de retard peuvent être applicables aux émetteurs et les émetteurs qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le **30 avril 2014** pourraient voir leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse.

S'il y a arrêt de la négociation, des droits additionnels seront applicables. Veuillez référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux droits additionnels. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt, l'émetteur peut être suspendu et faire l'objet d'une révision préalable à la levée de la suspension (et des droits additionnels).

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Comptes à recevoir et recouvrement
Groupe TMX Inc.
(416) 947-4415
tsxbillings@tsx.com
- (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste,
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814
carolann.edwards@tsx.com
- (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820
joanne.butz@tsx.com